

N°86

Objet :

ZAC CŒUR DE VILLE -
APPROBATION DU COMPTE
RENDU FINANCIER ANNUEL
2024

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

17 DECEMBRE 2025

Date de la Convocation :

11 DECEMBRE 2025

Date d'affichage de la
convocation :

11 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 08

Membres absents : 01

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 17 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET, **Maire-Adjoints**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Marc HONORÉ
Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	DEBRAY-GYRARD
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Lydie AUGUIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Jessica	pouvoir à	Nicole MARTIN
DORLENCOURT		Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2025

N°086

OBJET : ZAC CŒUR DE VILLE - APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2024

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L.1523-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment en ses articles L.300-5 et suivants,

Vu la convention de concession en date du 22 décembre 2004 confiant à la SARRY 78, devenue CITALLIOS, l'aménagement du secteur de la ZAC Cœur de Ville,

Vu les avenants n°1 à n°16 au traité de concession,

Vu le compte rendu financier annuel arrêté au 31 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 05/12/2025

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Urbanisme, travaux et environnement du 08/12/2025

Considérant que la société CITALLIOS, concessionnaire de la ZAC cœur de ville, a l'obligation d'informer la ville d'Achères, es qualité de concédant, de l'état d'avancement de l'aménagement de la ZAC à travers la communication d'un compte rendu financier annuel (CRFA) ; que le CRFA 2024 témoigne d'une bonne tenue de l'opération d'aménagement en prévision d'une clôture à l'équilibre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Rendu Financier Annuel de la ZAC Cœur de Ville (ci-joint) arrêté au 31 décembre 2024, établi par la société CITALLIOS.

Fait et délibéré à Achères, le 17 décembre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le *19/12/2025*

Pour le Maire et par délégation



Pour extrait conforme,

Le Maire
Marc HONORE

